



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-13) BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE DES
MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200708-lmc1H7408H1-BF Date de réception en Préfecture : 15/07/2020 Date de Publication : 15/07/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Considérant la possibilité pour les communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de services publics à caractère industriel ou commercial, sur décision prise par le conseil municipal et pour l'une des raisons énumérées par la loi ;

Considérant l'un de ces motifs, à savoir la nécessité de prévoir une contribution exceptionnelle du budget principal au budget annexe des marchés d'approvisionnement en raison des effets de la crise sanitaire du Covid 19 et de la volonté de la Municipalité de soutenir l'activité des marchés d'approvisionnement ;

Vu le compte administratif 2019 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 02 juillet 2020,

D É L I B È R E

à la majorité (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT,)

ARTICLE 1: Adopte le budget primitif du budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2020 avec reprise des résultats 2019 suite au vote du compte administratif 2019, conformément au document budgétaire annexé et arrêté en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	306 082.67	303 130.00
RESULTAT 2019	-	2 952.67
TOTAL	306 082.67	306 082.67
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES (y compris 1068)	40 800.00	89 257.28
RESTES A REALISER	28 015.11	-
RESULTAT 2019	20 442.17	-
TOTAL	89 257.28	89 257.28
TOTAL GENERAL	395 339.95	395 339.95

ARTICLE II : Approuve la contribution exceptionnelle du budget principal au budget annexe des marchés d’approvisionnement qui s’élève, pour l’exercice 2020, à 71 686 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé